



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2017/2018

USPEG Section montagne – Club affilié FFME

ADHESION + LICENCE **MINEURS**

Joindre un seul CHEQUE - Ordre USPEG SECTION MONTAGNE

Contacteur G. Tuscan P. Audry ou P. Azéma en cas de questions sur le montant de votre adhésion.

Consulter le courrier d'information d'adhésion avant de remplir cette fiche (site USPEG- Montagne)

Nom et prénom :

AD - Extérieur

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

E-mail (Réception licence électronique) :

REGLEMENT DES COTISATIONS MINEURS

Adhésion USPEG SECTION MONTAGNE (Jeune Ayant droit).....	Gratuit
Adhésion USPEG SECTION MONTAGNE (Jeune Non Ayant droit).....	6,00 €
Licence F.F.M.E. <u>obligatoire</u> (part fédérale, départementale, et régionale)	+31,30 €
Assurance <u>obligatoire</u> de 11,00 €, 14,00 € ou 21,00 €	+..... €
Assurance en <u>option</u> ski de piste (non obligatoire) 5 €	+..... €
TOTAL : 42.30 € minimum (base assurance obligatoire : 11.00 €)	=..... €

AUTORISATION PARENTALE POUR LES JEUNES MINEURS

Je soussigné (e) (Nom - Prénom) responsable légal de l'enfant (nom-prénom) Autorise, en cas d'urgence, le responsable du groupe, de la section, à prendre toutes les dispositions utiles en vue de la mise en œuvre des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer, sauf contre-indication mentionnée ci-après :

Responsable légal (obligatoire pour les mineurs)

Fait à : le, / / signature :

DROIT A L'IMAGE

Pour connaître vos droits à l'image vous pouvez consulter le site : www.cnil.fr

Je soussigné(e) (Nom – Prénom) responsable légal de l'enfant (nom-prénom) **autorise, n'autorise pas** (*barrer la mention inutile*), les participants aux activités du club, à mettre en ligne, ou sur support papier⁽¹⁾, des photographies sur lesquelles apparaît de façon distincte individuellement ou collectivement mon enfant désigné ci-dessus.

Responsable légal (obligatoire pour les mineurs)

Fait à : le, / / signature :

La section, et ses membres, s'engagent à ne faire figurer aucune photographie pouvant avoir une connotation négative pour les personnes concernées. Dans le cas où une personne, malgré l'accord donné ci-dessus, souhaite ne plus voir apparaître tout ou partie des photographies sur lesquelles elle apparaît, la section s'engage à obtenir des auteurs, la suppression de ces dernières sur quelque support que ce soit.

(1) : En cas d'impression sur support papier, ce dernier n'aurait pas vocation à une diffusion à l'extérieur du club sauf demande explicite faite auprès des personnes concernées.